Annexe 1

Auteurs	Propositions	Année	Nb de propositions	Cellule départementale centralisée	Conférence de consensus	Depistage	Diversification des pratiques	Evaluation - démarche qualité	Formation - encadrement - supervision	Interêt de l'enfant	Droits et devoir des parents	Outil d'aide à la décision	Prévention précoce	Proposition relative au cadre national	Notion d'adulte référent	Schéma départemental	Secret partagé
Bloche Pecresse*	La mise en conformité du droit français avec la Convention doit être accélérée pour garantir la primauté de l'enfant	2005	2							X							
Bloche Pecresse	Tous les enfants doivent avoir le droit d'être entendus par la justice	2005	4							X							
Bloche Pecresse	Les droits des enfants étrangers doivent être respectés	2005	2					X		X				X			
Bloche Pecresse	Anticiper le depistage dès la grossesse	2005	3			X							X				
Bloche Pecresse	La détection des enfants en danger doit incomber à un responsable bien identifié	2005	2	X		X											
Bloche Pecresse	Les médecins et les enseignants doivent être davantage impliqués	2005	4			X	X		X							X	
Bloche Pecresse	Les professionnels doivent pouvoir mieux évaluer le danger pesant sur l'enfant	2005	2			X			X			X		X			
Bloche Pecresse	Partager les informations	2005	3	X													X
Bloche Pecresse	Garantir le suivi des familles détectées	2005	5	X													
Bloche Pecresse	La notion d'intérêt de l'enfant doit être précisée (à travers un guide de bonnes pratiques afin notamment de définir les carences éducatives dont le mineur fait l'objet)	2005	1							X		X					
Bloche Pecresse	L'intervention du juge doit être plus ciblée	2005	3											X			
Bloche Pecresse	Mieux prendre en charge les enfants et leur famille	2005	5				X			X	X						
Bloche Pecresse	Garantir la continuité de l'accueil des enfants	2005	3					X		X							
Bloche Pecresse	Développer la délégation de l'exercice de l'autorité parentale	2005	3											X			
Bloche Pecresse	Conforter le rôle du président du Conseil général, protecteur départemental de l'enfance	2005	2	X										X			
Bloche Pecresse	Moderniser le fonctionnement des juridictions pour enfants	2005	3						X					X			
Bloche Pecresse	Renforcer les contrôles et harmoniser les pratiques des départements	2005	2					X						X			
** Note d'étape sur la protection de l'enfance, 28 juin 2005*																	
De Broissia	Mieux articuler les grands acteurs du dispositif de protection de l'enfance pour améliorer la continuité du suivi des situations	2005	8					X						X		X	
De Broissia	Rénover et diversifier les prestations d'aide à domicile et de prises en charge	2005	5				X							X			
De Broissia	Améliorer la qualité des prises en charge et développer l'évaluation	2005	1					X				X		X			
De Broissia	Améliorer le travail en direction des familles	2005	3					X		X	X		X				
De Broissia	Améliorer la lisibilité et la qualité du contenu des actions à domicile ou du milieu ouvert	2005	3					X									
De Broissia	Améliorer la qualité des prises en charge en hébergement collectif	2005	1					X									
De Broissia	Développer une culture de l'évaluation	2005	1					X									
De Broissia	Enrichir le contenu des schémas de l'enfance et améliorer la cohérence entre les différents outils de planification	2005	2													X	
De Broissia	Mettre en place des modalités de réponses spécifiques pour des adolescents en grande difficulté	2005	2				X			X							
De Broissia	Adapter la formation	2005	6		X	X			X			X					

Auteurs	Propositions	Année	Nb de propositions	Cellule départementale centralisée	Conférence de consensus	Depistage	Diversification des pratiques	Evaluation - démarche qualité	Formation - encadrement - supervision	Interêt de l'enfant	Droits et devoir des parents	Outil d'aide à la décision	Prévention précoce	Proposition relative au cadre national	Notion d'adulte référent	Schéma départemental	Secret partagé
Hermange	Rationaliser les outils statistiques et de connaissance	2005	3	X													
Hermange	Se donner les moyens de bien évaluer	2005	2		X			X									
Hermange	Agir au plus tot pour mieux prévenir	2005	4							X			X				
Hermange	Accompagner l'enfant en difficultés et les cas particuliers et mieux prendre en compte les victimes	2005	6				X			X			X				
Hermange	Conforter les parents et l'éducation nationale dans leur mission d'autorité et de transmission	2005	1								X						
Hermange	Rendre plus efficace l'action des services sociaux	2005	3				X		X						X		
Hermange	Améliorer et développer le réponse médicale	2005	2				X										
Hermange	Coordonner les dispositifs	2005	5	X				X	X					X		X	
Hermange	Rendre opérationnelles diverses mesures	2005	1							X							
Hermange	Redéfinir l'aspect éducatif de la réparation et de la sanction	2005	1								X			X			
Hermange	Mieux assurer l'accompagnement des mineurs victimes et developper les mesures d'assistance aux mineurs	2005	2				X				X						
Hermange	Mieux protéger les enfants contre les trafics, exploitation, atteintes	2005	2											X			
Hermange	Réglementer et mieux controler internet	2005	1														
Hirsch	Se fixer des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté des enfants	2005	1											X			
Hirsch	Créer un service public de l'accueil des jeunes enfants	2005	1				X										
Hirsch	Etablir une nouvelle relation des familles avec les services sociaux	2005	1							X	X						
Hirsch	Donner leur chance aux jeunes adultes	2005	1							X				X			
Hirsch	Audace, innovation, expérimentation: les mots clés des nouvelles interventions publiques	2005	1				X										
Le défenseur des enfants	Compléter la loi du 6 mars 2000 en confiant à l'institution du Défenseur des enfants une mission d'audit et d'alerte sur le fonctionnement des institutions de protection de l'enfance.	2004	1					X						X			
Le défenseur des enfants	Assurer l'effectivité des contrôles prévus par la loi dans le cadre du dispositif décentralisé de protection de l'enfance	2004	1					X									
Le défenseur des enfants	Donner un statut juridique au secret partagé	2004	1											X			X
Le défenseur des enfants	Respecter les enfants "usagers" de l'assistance éducative en portant une attention particulière aux obligations de représentation des enfants, à la simplification des contacts (…) et aux placements successifs	2004	1							X					X		
Le défenseur des enfants	Favoriser chez les parents la compréhension des procédures d'assistance éducative et rendre utilisables les voies de recours	2004	1								X				X		
Le défenseur des enfants	Améliorer le recrutement et la formation des professionnels du travail social	2004	1						X								
Le défenseur des enfants	Mettre les conditions d'attribution des prestations familiales aux étrangers en situation administrative régulière en conformité avec la jurisprudence de la cour de Cassation et les engagements internationaux de la France	2004	1								X			X			
Le défenseur des enfants	Mettre en place rapidement une politique d'ensemble permettant un véritable maintien des liens entre les personnes détenues et leur famille.	2004	1								X						
Le défenseur des enfants	Modifier qualitativement les procédures liées à l'adoption à l'occasion de la mise en place de la nouvelle agence nationale de l'adoption	2004	1					X									
Le défenseur des enfants	Répondre à la demande que le Comité des Droits de l'enfants de l'ONU a formulée à la France, en juin 2004, de diffuser largement le rapport de l'état des droits de l'enfant.	2004	1							X							

Auteurs	Propositions	Année	Nb de propositions	Cellule départementale centralisée	Conférence de consensus	Depistage	Diversification des pratiques	Evaluation - démarche qualité	Formation - encadrement - supervision	Interêt de l'enfant	Droits et devoir des parents	Outil d'aide à la décision	Prévention précoce	Proposition relative au cadre national	Notion d'adulte référent	Schéma départemental	Secret partagé
Martinez	Préséance de l'intérêt de l'enfant sur tous les autres principes, cet intérêt étant défini comme la protection de la sécurité et du développement intellectuel et affectif de l'enfant	2005	1							X	X						
Martinez	Nécessité d'une évaluation précise de l'état de l'enfant et des capacités éducatives de ses parents pour étayer toute décision	2005	1					X			X	X					
Martinez	La cessation de la situation qui compromet le développement de l'enfant, comme finalité de toute intervention judiciaire et éducative	2005	1					X			X						
Martinez	La nécessité d'éviter que cette situation ne se reproduise	2005	1					X									
Martinez	La nécessité de faire la distinction entre les difficultés parentales passagères susceptibles de changements dans un délai compatible avec le développement de l'enfant, et les difficultés parentales lourdes non susceptibles d'évolution positive rapide	2005	1					X				X					
Martinez	En cas de difficultés parentales passagères et de coopération du milieu familial, la priorité donnée au maintien de l'enfant dans sa famille avec si besoin un placement relai de courte durée.	2005	1					X			X						
Martinez	En cas de difficultés parentales lourdes et rapidement nocives pour l'enfant, la mise en place d'un projet de vie permanent jusqu'à majorité permettant à l'enfant de bénéficier d'un environnement stable, fiable et sécurisant.	2005	1					X		X							
Martinez	Une attention particulière accordée au désintérêt parental prolongé, avec le prononcé possible d'une décision d'abandon dès six mois d'absence parentale	2005	1							X				X			
Nogrix	Renforcer la formation initiale et continue des intervenants et de leur encadrement	2005	1						X								
Nogrix	Parvenir à des évaluations partagées	2005	1					X				X					X
Nogrix	Soutenir les professionnels confrontés à la maltraitance	2005	1						X								
Nogrix	Elaborer et faire partager des signes "indicateurs" de souffrance d'un enfant, en amont du signalement	2005	1	X	X	X						X					
Nogrix	Construire un dispositif de recueil des informations dites "signalantes"	2005	1	X													
Nogrix	Mieux identifier un lieu de recueil en affirmant le rôle pivot du Conseil général comme passage obligé des signalements ou informations préoccupantes permettant une évaluation globale des situations	2005	1	X													
Nogrix	Faire du gpiem (Groupe Permanent Interministériel pour l'Enfance Maltraitée) l'outil d'une meilleure collaboration interministérielle.	2005	1											X			